



Formation 65 :

Intitulé de la formation :

Création d'entreprise

Identifiant interne :

CPF_FOR_PDAPCSPA

Pré requis :

Aucun

Objectif de la formation :

Les objectifs du parcours d'actions pour créer sa propre activité sont :

- De maîtriser les clés de la démarche entrepreneuriale
- De savoir comment trouver ses clients et vendre ses produits et / ou services
- De maîtriser les notions indispensables de prospection et de négociation commerciale

L'accès au catalogue de 6 parcours de formations enregistrées en vidéo est ouvert pour 3 mois en illimité. Pendant ces trois mois, le porteur (la porteuse) de projet est motivé par un consultant pour se former.

Contenu de la formation :

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 2 types de ressources pédagogiques qui se complètent :

- 1- 6 parcours de formation. Les parcours sont étudiés sur une plateforme de e-learning ludique, pendant 3 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.
 - Je me prépare à devenir entrepreneur
 - Je développe mon activité sans créer d'entreprise ou deviens autoentrepreneur
 - Je formalise mon offre et ma communication
 - Je mets en place un marketing opérationnel
 - Je prospecte
 - Je développe mon chiffre d'affaires

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

- 2- L'étude du livre « Les clés de la création d'entreprise » et établissements des documents (prévisionnel et business plan) spécifiques au projet.

Temps forfaitaire parcours et livre : 114 H

Les points forts de la formation :

6 parcours de formation enregistrés en vidéo pour un porteur de projet, qui bénéficie d'un suivi par un consultant. Apprendre à se vendre et vendre ses prestations pour obtenir des revenus corrects.

Résultats attendus de la formation :

A l'issue de la formation, le (la) porteur (porteuse) de projet a acquis les connaissances qui lui manquaient pour créer son activité.

La réalisation du programme de formation est facilitée par le suivi et le contrôle de la réalisation des formations par un consultant Forces.

Un planning précis et individuel est mis en place pour que dans les trois mois, les objectifs aient été atteints.

- Il (elle) est formé(e) sur les points qu'il (elle) maîtrisait insuffisamment pour créer son activité.
- Il (elle) a choisi un projet en cohérence avec sa personnalité, ses qualités, son expérience, éventuellement ses passions et ses objectifs personnels.
- Il (elle) possède toutes les clefs pour créer sa propre activité et réussir son projet et notamment sur la vente de sa propre personne et sur la vente de ses prestations.
Clefs qui lui ont été données par des praticiens de l'entreprise qui conseillent habituellement des dirigeants et facturent plusieurs centaines d'euros l'heure de conseil.
- Il (elle) est sensibilisé(e) aux bonnes pratiques et au meilleur statut juridique pour réussir le lancement de son entreprise.

Modalités pédagogiques :

6 parcours de formation accessibles pendant 3 mois.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

Handicap :

Formation en ligne 24h/24.

Prix :

660 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

Possibilité d'effectuer des examens de validation de connaissances à la fin de chaque parcours. Ces examens sont notés. FORCES délivre une attestation de formation avec les notes à la fin de la formation.

L'attestation de formation est très utile aux porteurs de projets pour prouver leur sérieux, par exemple pour obtenir un financement bancaire ou pour négocier un crédit avec un fournisseur.

Prix de la formation avec attestation de formation : 870 € nets de TVA dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr